Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_33-DE

Département des Hauts-de-Seine VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil: 35

En exercice: 35 Présents: 27 Représentés: 7 Pour: 34 Contre: 0 Abstentions: 0 **OBJET**: Actualisation du tableau des emplois

L'An deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le six décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents: VASTEL Laurent, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, MERLIER Thérèse, SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme REIGADA Mme GALANTE-GUILLEMINOT pouvoir à Mme RADAOARISOA M. VASTEL pouvoir à Mme KEFIFA Mme ANTONUCCI pouvoir à M. KATHOLA Mme BROBECKER pouvoir à Mme GOUJA pouvoir à Mme LE FUR Mme KARAJANI pouvoir à Mme LECUYER M. HOUCINI pouvoir à M. GABRIEL

Absente: Mme GAGNARD

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme MERLIER Thérèse est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.313-1,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 91-843 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID: 092-219200326-20241212-DEL241212_33-DE

Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des modifications du tableau des emplois afin de l'actualiser en fonction des mouvements intervenant dans les structures, des adaptations de postes par rapport aux recrutements effectués ou à effectuer sur des grades différents, en raison de la fin de la convention de mise à disposition de personnel dans le cadre de la municipalisation de 2 crèches départementales et des nominations prononcées dans le cadre de la promotion interne et de l'avancement de grade au titre de l'année 2024,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de créer les emplois suivants :

- 1 poste d'attaché à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'attaché principal de conservation du patrimoine à temps complet
- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet
- 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'agent social principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste de chef de service de police municipale à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 4 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

	Situation	avant décision	Situation après décision		
Grade	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet	
Filière administrative					

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID: 092-219200326-20241212-DEL241212_33-DE

				00020 20241212 DEC2412	
Attaché (+1)	25	0	26	0	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (+1)	0	0	1	0	
Adjoint administratif (+1)	18	0	19	0	
Adjoint administratif principal de 2ème classe (+1)	27	0	28	0	
Adjoint administratif principal de 1ère classe (+3)	24	0	27	0	
Filière culturelle					
Attaché principal de conservation du patrimoine (+1)	0	0	1	0	
Filière médico-sociale					
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle (+2)	6	0	8	0	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure (+1)	13	0	14	0	
Agent social principal de 2 ^{ème} classe (+1)	4	0	5	0	
Agent social principal de 1 ^{ère} classe (+1)	4	0	5	0	
Filière police municipale					
Chef de service de police municipale (+1)	0	0	1	0	
Filière technique					
Technicien principal de 2 ^{ème} classe (+1)	3	0	4	0	
Adjoint technique principal de 2ème classe (+1)	36	0	37	0	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (+4)	13	0	17	0	

Article 2: d'autoriser dans l'hypothèse où ces emplois ne pourraient être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale, qu'il soit fait appel à des contractuels sur le fondement de l'article L332-14 ou L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique. Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emploi visé et/ou des acquis

Envoyé en préfecture le 24/12/2024 Reçu en préfecture le 24/12/2024 Publié le

ID: 092-219200326-20241212-DEL241212_33-DE

de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emploi visé.

Article 3 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la commune.

Article 4: dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 5 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Et ont signé le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME

Maire

TEL

92260 **

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le :
Publication/Affichage le :
Pour le Maire par délégation
La Directrice du pôle Vie Citoyenne et Assemblées

Envoyé en préfecture le 24/12/2024 Reçu en préfecture le 24/12/2024

9200326-20241212-DEL241212_33-DE

PAIRE POSTED P	Emplois fonctionnels et collaborateurs de cabinet Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur des services techniques Collaborateurs de cabinet	CAT	BUDGETAIRES après conseil		POURVUS TITULAIRES	POURVUS NON TITULAIRES	EFFECTIFS POURVUS au	СМ	PO ID: 092-219 BUDGETAIRES après conseil
Emphis fenctionenth of collisionerures de coltines	Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur des services techniques Collaborateurs de cabinet								12/12/2024
Processor general solution do services 1	Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur des services techniques Collaborateurs de cabinet					0111012021			
Director principal de principal de principal de la principal de prin	Directeur général adjoint des services Directeur des services techniques Collaborateurs de cabinet		1		1		1		4
Procedure and sources reclampages	Directeur des services techniques Collaborateurs de cabinet		•		_		1		•
California of an observed 2	Collaborateurs de cabinet		_				1		
TRIALE MONSTRITIES			-		1				
MILTER ADMINISTRATIVE	TOTAL HORS FILIERE								
Allerto Date of Canada A 2	TO I/IL HORD TILILIE		6		3	2	5		6
Natacle principal A 3 1 1 2 3 Rateshoe principal de l'ere classer B	FILIERE ADMINISTRATIVE								
Name Participate Partici	Attaché hors classe	A	2		1		1		2
Name Participate Partici	Attaché principal	A	3		1	1	2		3
Robotomy principal of Novelahors B		A	25		8	16	24	1	26
Roductory groups de 2-me clause B 4 2 2 4 4					Ŭ				
Réduction			4		,	,	4	1	-
Appoint administrating primergule de l'inter-caseo C									-
Adjoint administratify principal of 2-flow closes Adjoint administratify principal of 2-flow closes (C 27 25 1 25 1 26 1 18 19 10 3 13 1 1 19 10 14 14 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1						2		_	
Acquire technique principal de l'est classe 19 3 1 19 19 19 19 19									
TOTAL PHILERE ADMINISTRATURE 119 80 25 105 7 126	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C			25	1	26	1	28
	Adjoint administratif	C	18		10	3	13	1	19
	TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		119		80	25	105	7	126
Integration of the delane exceptionable								-	
Impatient en charf de classe nomone A Deglateme principal A Z I I Z Deglateme principal A 7 4 2 6 7 Techniciona principal de Calvae classe B 3 I I 1 1 4 Techniciona principal de Calvae classe B 3 I I I 1 4 Techniciona principal de Calvae classe B 3 I I I 4 Techniciona principal de Calvae classe B 3 I I I 1 4 Techniciona principal de Calvae classe B 3 I I I 1 4 Techniciona principal de Calvae classe C 11 II II II II II II									
Inglatient principal A 2									
Ingeliener									
Technicarie principal de 2 Perc classe		A			1		1		2
Technicion principal de 2ème classe B 3		A	7		4	2	6		7
Technicion principal de 2mn classe B 3	Technicien principal de 1ère classe	В	1			1	1		1
Technicises B		В	3			1	1	1	4
Agent de mathrise principal C					1	_			4
Agent de multines C 111			-			•			-
Adjoint technage principal de lère clisse C 13 13 13 13 4 17 17 17 17 17 17 17									
Adjoint technique principal de Zeme classe Adjoint technique principal de Zeme classe A 16 15 38 164 6 183 FILTER MEDIC O-SOCIALE Vickein hors classe A 16 15 14 14 14 14 16 Psychologiae chieses remaile A 2 2 2 2 2 2 2 Putereultrie chers classe A 2 2 2 2 2 2 2 Putereultrie chers classe A 2 3 2 2 2 2 2 2 Putereultrie chers classe A 2 3 2 2 2 2 2 2 2 Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle A 5 6 6 6 6 2 8 Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle A 5 5 5 5 5 5 Sassistant socio-descent de classe exceptionnelle A 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		_						_	
Adjunt schwinger		_						4	
TOTAL FILLERE TECHNOCE		C	36		32	3	35	1	37
	Adjoint technique	C	89	1	54	30	84		89
Miller MEDICO-SOCIALE Middeith nor classe A	TOTAL FILIERE TECHNIQUE		177	1	126	38	164	6	183
Modecin hors classe			1//	-	120	00	101	Ū	100
Psychologue de classe normale		١.	46	45		1.4	1.4		46
Psychologue de classe normale									_
Deciration from the classe exceptionnelle A		A	-	1			1		
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	· -	A	2			2	2		2
Educateur de jeunes enfinits		A	2		2		2		2
Educateur de jeunes enfinits	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	6		6		6	2	8
Assistant socio-delucatif de classe exceptionnelle Sage femme hors classe A 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		A	5		5		5		5
Sage famme hors classe	- I		1		1		1		1
Pédicure podologue hors classe	•		1	4	-		•		1
Infirmier en soins généraux hors classe			;				1		
Infirmier de classe supérieure Auxiliaire de puériculture de classe supérieure B 13 12 12 12 11 14 Auxiliaire de puériculture de classe supérieure B 15 8 6 14 15 6 Auxiliaire de puériculture de classe normale B 16 8 6 14 15 6 Auxiliaire de soins principal de lème classe C 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2			1	1		1	1		1
Auxiliaire de puériculture de classe supéricure B	-	A	1		1		1		1
Auxiliaire de puériculture de classe normale B	Infirmier de classe supérieure	В	2		2		2		2
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe C 2 2 2 2 2 2 2 3 4 4 4 4 1 5 5 4 5 5 4 4 4 4 1 5 5 5 5 6 5 5 6 5 5	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	В	13		12		12	1	14
Agent social principal de l'ère classe C	Auxiliaire de puériculture de classe normale	В	16		8	6	14		16
Agent social principal de l'ère classe C	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C	2		2		2		2
Agent social principal de 2ème classe C 4 4 4 1 5 Agent spécialisé principal de lère classe des écoles mate C 27 18 7 25 27 Agent spécialisé principal de lère classe des écoles mate C 3 1		_	4		4		4	1	5
Agent social Agent spécialisé principal de lère classe des écoles mate C 3 3 3 3 3 3 3 3 3		_			4		-	_	E
Agent spécialisé principal de lère classe des écoles mate C 3 3 3 3 3 3 3 TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE 107 18 68 31 99 5 112 5 5 5 5 5 5 5 5 5			-		•	_	=	1	
TOTAL FILLERE MEDICO-SOCIALE 107	_	_				1/			
FILIERE SPORTIVE Conseiller des activités physiques et sportives principal A Conseiller des A.P.S. principal de 2ème classe B 1 1 1 1 1 1 1 1 1		te C			_				_
Conseiller des activités physiques et sportives principal A Conseiller des A.P.S.	TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE		107	18	68	31	99	5	112
Conseiller des activités physiques et sportives principal A Conseiller des A.P.S.	FILIERE SPORTIVE								
Conseiller des A.P.S. principal de 2ème classe B									
Educateur des A.P.S. principal de 2ème classe B	Conseiller des activités physiques et sportives principa	A							
Educateur des A.P.S. principal de 2ème classe B	Conseiller des A.D.S.		1		1		1		4
Educateur des activités physiques et sportives B					1		1		1
TOTAL FILIERE SPORTIVE			1						1
FILIERE CULTURELLE Conservateur du patrimoine A		В							
Conservateur du patrimoine			6	0	3	2	5		6
Conservateur du patrimoine	FILIERE CULTURELLE								
Attaché principal de conservation du patrimoine A 1 2 1 1 1 1 2 1 1 1 1 2 1 1 1 1 2 2 1 1 1 1 1 2 2 1 <		Α							
Attaché de conservation du patrimoine A 1 1 1 1 1 1 2 FILIERE ANIMATION Animateur principal de lère classe B 2 1 1 1 2 Animateur principal de 2ème classe B 1 1 1 1 1 Animateur B 11 8 1 9 11 Adjoint d'animation principal de 1ère classe C 4 4 4 4 Adjoint d'animation principal de 2ème classe C 5 3 3 5 Adjoint d'animation C 26 18 6 24 26 TOTAL FILIERE ANIMATION 49 0 35 7 42 49 FILIERE POLICE MUNICIPALE C 8 7 7 8 Gardien Brigadier C 4 1 1 4 TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE 12 0 8 8 1 13	_							1	1
TOTAL FILIERE CULTURELLE								1	
FILIERE ANIMATION Animateur principal de lère classe B		A							
Animateur principal de 1ère classe			1	0	1		1	1	2
Animateur principal de 2ème classe B	FILIERE ANIMATION								
Animateur principal de 2ème classe B	Animateur principal de 1ère classe	В	2		1		1		2
Animateur B 11 8 1 9 11 Adjoint d'animation principal de 2ème classe C 4 4 4 4 Adjoint d'animation principal de 2ème classe C 5 3 3 5 Adjoint d'animation C 26 18 6 24 26 TOTAL FILIERE ANIMATION 49 0 35 7 42 49 FILIERE POLICE MUNICIPALE Chef de service de police principal B 7 7 8 Gardien Brigadier C 4 1 1 4 TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE 12 0 8 8 1 13		В			1		1		1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe C 4 4 4 4 4 Adjoint d'animation principal de 2ème classe C 5 3 3 5 5 5 Adjoint d'animation principal de 2ème classe C 5 3 3 5 5 5 Adjoint d'animation principal de 2ème classe C 5 3 3 5 5 5 4 24 26 26 24 26 26 24 26 26 24 26 26 24 26 26 24 26 24 26 24 26 24 26 24 26 24 26 24 26 24 26 24 26 24 26 24 26 24 22 49 22 49 22 24 22 24 22 24 26 22<			11		_	1			11
Adjoint d'animation principal de 2ème classe C 5 3 3 5 Adjoint d'animation C 26 18 6 24 26 TOTAL FILIERE ANIMATION 49 0 35 7 42 49 FILIERE POLICE MUNICIPALE Chef de service de police principal B 7 7 8 Chef de service de police principal C 8 7 7 8 Gardien Brigadier C 4 1 1 4 TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE 12 0 8 8 1 13					_	•	-		
Adjoint d'animation C 26 18 6 24 26 TOTAL FILIERE ANIMATION 49 0 35 7 42 49 FILIERE POLICE MUNICIPALE Chef de service de police principal B 1 1 1 1 Brigadier-chef principal C 8 7 7 8 8 6 24 24 9 Gardien Brigadier C 4 1 1 4 4 TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE 12 0 8 8 1 13		_	_		-		-		_
TOTAL FILIERE ANIMATION 49 0 35 7 42 49 FILIERE POLICE MUNICIPALE Chef de service de police principal B 1 1 1 Chef de service de police principal C 8 7 7 8 Gardien Brigadier C 4 1 1 4 TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE 12 0 8 8 1 13					_	_			
FILIERE POLICE MUNICIPALE B 1 1 Chef de service de police principal B 7 7 8 Brigadier-chef principal C 8 7 7 8 Gardien Brigadier C 4 1 1 4 TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE 12 0 8 8 1 13	Adjoint d'animation	C				6			
FILIERE POLICE MUNICIPALE B 1 1 Chef de service de police principal B 7 7 8 Brigadier-chef principal C 8 7 7 8 Gardien Brigadier C 4 1 1 4 TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE 12 0 8 8 1 13	TOTAL FILIERE ANIMATION		49	0	35	7	42		49
Chef de service de police principal B 1 1 1 Brigadier-chef principal C 8 7 7 8 Gardien Brigadier C 4 1 1 4 TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE 12 0 8 8 1 13									
Brigadier-chef principal C 8 7 7 8 Gardien Brigadier C 4 1 1 4 <u>TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE</u> 12 0 8 8 1 13	OLIVE NIUI INIE	В						1	1
Gardien Brigadier C 4 1 1 4 TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE 12 0 8 8 1 13			•		7		7		-
TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE 12 0 8 8 1 13	Chef de service de police principal					_			
	Chef de service de police principal Brigadier-chef principal								
TOTAL CENERAL ADD 10 204 105 100 20	Chef de service de police principal Brigadier-chef principal Gardien Brigadier		4		1		1		4
17 17 A 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Chef de service de police principal Brigadier-chef principal Gardien Brigadier		4	0	1		1	1	4